

LE PARE-FEU et LE TRAVAIL

# Lutter contre l'exploitation, promouvoir le travail décent



 **PICUM**

PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON  
UNDOCUMENTED MIGRANTS

## LES TRAVAILLEURS

doivent faire face **À DES VIOLATIONS DU DROIT DU TRAVAIL** et à des **ABUS**



**LONGUES HEURES DE TRAVAIL**



**INSALUBRE**



**NON SÉCURISÉ**



**NON RÉMUNÉRÉ**

## L'EMPLOYEUR

encourt **PEU** de **CONSÉQUENCES**, voire aucune



**LE CYCLE DE EXPLOITATION**

## L'INSPECTEUR DU TRAVAIL

pourrait **SIGNALER DES TRAVAILLEURS SANS PAPIERS** ou venir accompagné de policiers ou d'agents des services de l'immigration

## LE TRAVAILLEUR SANS PAPIERS

risque d'être **ARRÊTÉ** et **EXPULSÉ**



# COMMENT PEUT-ON LUTTER CONTRE CETTE SITUATION?

**LES TRAVAILLEURS**

Peuvent **tenir tête à leur employeur**

Reçoivent **leur salaire** ou une compensation équitable

**L'EMPLOYEUR**

Est soumis à une **enquête équitable** des conditions de travail



LE **PARE-FEU**  
Les inspecteurs du travail ne devraient pas signaler les travailleurs aux services de l'immigration et respecter le principe de confidentialité

**L'INSPECTEUR DU TRAVAIL**

Bénéficie de la **confiance et de la coopération** des travailleurs

Utilise plus efficacement les ressources

Les **travailleurs déposent une plainte en toute sécurité**

# UN SYSTÈME PLUS ÉQUITABLE GÉNÈRE UNE SOCIÉTÉ PLUS FORTE



- Le droit du travail inspire confiance
- Des normes de travail appliquées à tous
- Une inspection du travail plus efficace
- Une augmentation des données sur les conditions de travail
- Un empouvoirement des travailleurs
- L'identification des victimes d'infractions, et l'apport d'un soutien
- Une diminution de l'impunité de l'exploitation au travail
- Des employeurs devant respecter des normes équivalentes

# APPRENEZ ET PARTAGEZ

## Convention (n° 81) de l'Organisation Internationale du Travail

‘L'inspection du travail est chargée d'appliquer les dispositions légales relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs. D'autres fonctions confiées aux inspecteurs du travail ne devront pas faire obstacle à ces fonctions principales. Les inspecteurs devront traiter comme absolument confidentielle la source de toute plainte.’



# PICUM.ORG/FIREWALL

Découvrez comment fonctionne le « pare-feu » en pratique et ce que vous pouvez faire

**WWW.PICUM.ORG**

+32 2 210 17 80



info@picum.org

Rue du Congrès /  
Congresstraat 37–41,  
Postbus 5  
1000 Brussel België



@PICUM\_post



facebook.com/picum.org

Avec le soutien de :



SIGRID RAUSING TRUST



Avec le soutien financier du programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale « EaSI » (2014-2020). Plus pour d'informations, veuillez consulter : <http://ec.europa.eu/social/easi>. Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne.